



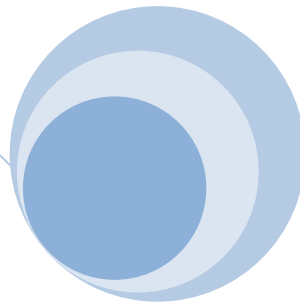
UNIVERSITÉ PARIS 1  
PANTHÉON SORBONNE  
ÉCOLE DE DROIT  
DE LA SORBONNE



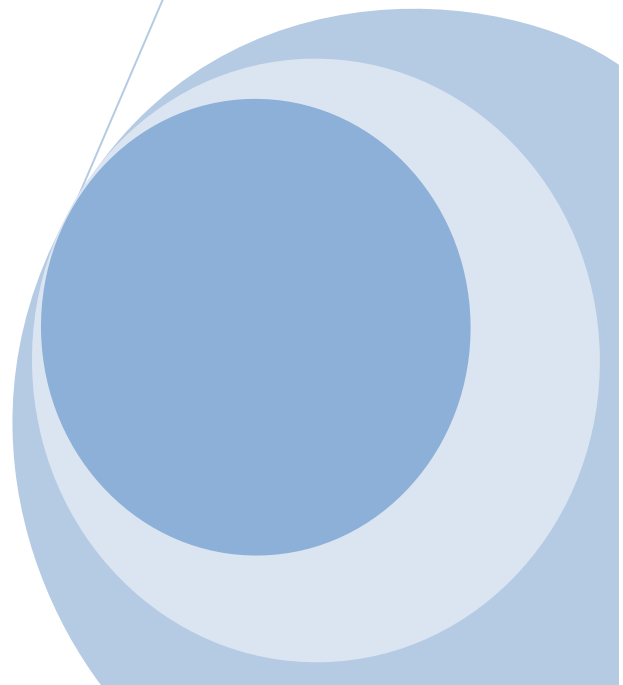
**Octobre  
2016**

**N° 141**

**BULLETIN DU  
DÉPARTEMENT  
DE DROIT  
INTERNATIONAL  
ET EUROPÉEN**



École Doctorale de Droit de la Sorbonne  
[http://www.univ-paris1.fr/ecoles-  
doctorales/eds/](http://www.univ-paris1.fr/ecoles-doctorales/eds/)





# Bulletin du Département de droit international et européen Octobre 2016 – n° 141



<i>Actualités du Département</i> .....	4
<i>INSCRIPTION EN 1<sup>RE</sup> ANNÉE DE DOCTORAT : ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016-2017</i> .....	4
<i>RÉINSCRIPTION EN DOCTORAT : ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016-2017</i> .....	4
<i>RÈGLES DE SOUTENANCE DE THÈSE POUR L'ANNÉE 2016</i> .....	5
<i>SÉMINAIRE DE PRISE DE PAROLE EN PUBLIC</i> .....	5
<i>FORMATION À LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE – CUJAS</i> .....	6
<i>Soutenances de thèse</i> .....	7
<i>FANNY GIANSETTO</i> .....	7
<i>JAMSHEED PEEROO</i> .....	8
<i>MUHANNAD MASWADI</i> .....	9
<i>Conférences, colloques et séminaires</i> .....	10
« <i>DU MARCHÉ COMMUN AU GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE, L'UNION EUROPÉENNE, LE DROIT ET LE LIBRE ÉCHANGE</i> » .....	10
« <i>REPENSER L'APPEL</i> » .....	10
« <i>LE DROIT INTERNATIONAL ET LE JAPON : UNE VISION TRANS-CIVILISATIONNELLE DU MONDE</i> » .....	10
<i>SÉMINAIRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR SPINOZA</i> .....	10
« <i>CRISE ÉCONOMIQUE ET DROITS SOCIAUX : UN STANDARD DE PROTECTION AFFAIBLI ?</i> » .....	11
« <i>LA NEUTRALITÉ</i> » .....	11
« <i>L'EUROPE FACE AUX DÉFIS DE LA CRISE MIGRATOIRE</i> » .....	11
<i>INTERPRETING LAW – THE ROLE OF JUDGES IN CONTEMPORARY DEMOCRACIES</i> .....	12
« <i>LE BREXIT ET APRÈS : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LA BRETAGNE</i> » .....	12
<i>RÉUNION DE RENTRÉE SERPI</i> .....	12



« L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS JURIDICTIONNELLES INTERNATIONALES » .....	12
L'EUROPE À L'ÉPREUVE DES CRISES » .....	13
« LEGAL INTERPRETATION AND LEGAL THEORY » .....	13
« LE DROIT AUX VISITES DES PERSONNES INCARCÉRÉES » .....	13
« L'UNION EN QUÊTE DE DÉMOCRATIE(S), REGARDS DÉMOCRATIQUES CROISÉS .....	14
CONFÉRENCES DU PROFESSEUR MICHAEL STOLLEIS .....	14
« QUE MANGER ? PRATIQUES, NORMES ET CONFLITS ALIMENTAIRES » .....	14
<b>Appels à Projets .....</b>	<b>15</b>
APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE DES PHÉNOMÈNES : INTERROGATION CROISÉE DU DROIT, DES SCIENCES DURES, HUMAINES ET SOCIALES .....	15
BRAZILIAN JOURNAL OF LAW AND PUBLIC POLICY .....	16
<b>Bourses et Prix .....</b>	<b>17</b>
BOURSES ÉOLE – SESSION AUTOMNE 2016 .....	17
BOURSES DOCTORALES COTUTELLE FRANCO-RUSSE .....	17
PRIX HUNGARICA 2016 .....	18
CONCOURS « ÉTUDIANTS ET JEUNES CHERCHEURS », PREMIÈRE ÉDITION .....	18
BOURSES D'ÉTUDES EN ALLEMAGNE 2016-2017 .....	18
<b>Offres de formation, d'emploi, de stage .....</b>	<b>19</b>
RESEARCH INTERNS AT THE EUROPEAN SPACE POLICY INSTITUTE (ESPI) .....	19
iREMMO : IMPACT DU DROIT INTERNATIONAL EN MÉDITERRANÉE ET AU MOYEN-ORIENT .....	19
MAX PLANCK INSTITUTE – INTERNSHIP PROGRAMME .....	19
SÉMINAIRE : MÉTHODOLOGIE ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION JURIDIQUE .....	21
<b>Aides à la mobilité du Département .....</b>	<b>22</b>
<b>Bibliothèques et salles de travail .....</b>	<b>22</b>
BIBLIOTHÈQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES .....	22
CENTRE DE RECHERCHE DE DROIT INTERNATIONAL .....	22



## Actualités du Département

### Inscription en 1<sup>re</sup> année de doctorat : Année universitaire 2016-2017

Les premières inscriptions en doctorat à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne s'effectuent chaque année sur le site internet de notre Université entre **le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 novembre** (dossier SESAME).

Les candidats à une 1<sup>re</sup> inscription en doctorat au sein du Département de droit international et européen de l'École doctorale de droit de la Sorbonne (EDDS) sont priés de suivre la procédure indiquée à l'adresse suivante :

<http://www.univ-paris1.fr/ecoles-doctorales/edds/inscriptions-et-reinscriptions/>

### Réinscription en doctorat : Année universitaire 2016-2017

Les documents suivants doivent être remplis et renvoyés par courriel ou déposés au Département :

- **Le formulaire de réinscription**
- **le document d'état d'avancement de la thèse**
- **le questionnaire de l'EDDS**

Vous pouvez télécharger tous ces documents à partir du site de l'EDDS :

<http://www.univ-paris1.fr/ecoles-doctorales/edds/inscriptions-et-reinscriptions/>

Après accord et transmission, votre Département de rattachement vous délivrera par courriel, un laissez-passer qui vous permettra de payer vos droits d'inscription.

Une fois le laissez-passer obtenu, connectez-vous à l'adresse suivante pour finaliser votre inscription:

<https://reins.univ-paris1.fr/>

Le paiement des droits devra être effectué au Centre Pierre Mendès France (Faculté de Tolbiac) à l'adresse suivante :

#### **Service des inscriptions administratives**

90, rue de Tolbiac

11<sup>ème</sup> étage / tour C / Bureau C11 02

75013 Paris

Tel: 01 44 07 89 74/86 21

Ouverture : De juillet à mi décembre du Lundi au Vendredi : 9h30 à 15h

Un nouveau service numérique pour finaliser l'inscription administrative a été mis en place, le service PJWEB. Ce service vous donne la possibilité de transmettre les pièces justificatives nécessaire à l'inscription administrative de manière dématérialisée et d'effectuer le suivi de l'état d'avancement de l'inscription en ligne sur le site suivant : <http://pjweb.univ-paris1.fr/>

**Éléments d'information devant figurer dans l'état d'avancement de la thèse :**

- recherches effectuées ;
- état de la bibliographie ;
- plan de thèse ;
- parties rédigées ;
- calendrier prévisionnel d'avancement jusqu'à la soutenance.

**RAPPEL :**

Les demandes de réinscription doivent être communiquées  
**au Département** (et non pas au Service des thèses)  
**IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 15 NOVEMBRE 2016**

**Règles de soutenance de thèse pour l'année 2016**

Conformément à la décision de la commission de la recherche du 3 février 2015 rappelant les règles de soutenance de thèse, il est impératif que les doctorants souhaitant soutenir leurs thèses en 2016, obtiennent leur autorisation de soutenance avant **le 31 octobre** de l'année en cours afin de ne pas payer des frais de réinscription pour l'année universitaire 2016-2017.

**Séminaire de prise de parole en public**

Le Département de droit international et européen et le Département de droit comparé de l'EDDS organisent chaque année un stage de pose de voix au profit de leurs doctorants. Monsieur Christophe Laval, comédien, metteur en scène et professeur, se charge d'assurer cet enseignement.

*« L'objectif premier de ces cours est de mettre l'art dramatique au service de votre formation et de votre métier. Votre voix est l'élément principal de conviction auprès de vos interlocuteurs, mais le stress, le manque de confiance en soi, une mauvaise diction, peuvent empêcher votre auditoire de profiter pleinement de la qualité de votre intervention. »*

A l'aide de techniques simples, identiques à celles des comédiens professionnels, Christophe Laval vous apprendra à respirer de façon efficace, à poser votre voix sans fatigue, à comprendre et moduler votre phrasé afin de mettre en valeur votre argumentaire et rendre votre discours plus "vivant". En effet, bien souvent, le fait de réciter un discours formel lasse rapidement l'auditoire ...

Vous travaillerez par petits groupes, entre douze et quinze personnes, pour retrouver, grâce à des notions techniques concrètes - "*note ouverte, finale, pré-finale*"- la façon de vous emparer d'un texte et de le rendre vivant comme s'il était le vôtre.

Ce séminaire se compose de six séances. Les cours hebdomadaires débuteront début 2017 et auront tous lieu en salle 409 du centre Malher (9 rue Malher, 75004 Paris) de 16h à 18 h les vendredis du **6, 13, 20 et 27 janvier, 24 février et 3 mars 2017**.

Les doctorants intéressés par ce stage peuvent d'ores et déjà adresser leurs demandes d'inscription à [admeddie@univ-paris1.fr](mailto:admeddie@univ-paris1.fr) L'inscription vaut pour l'ensemble des séances.



Formation à la recherche documentaire – Cujas

Comme chaque année, la BIU de Cujas proposera en 2017 une formation à la recherche documentaire, à destination des doctorants du Département de droit international et européen de l'École doctorale de droit de la Sorbonne (EDDS). Pour l'année 2017, la session, qui durera 3 demi-journées, se trouve programmée les jours suivants :

- Mardi 21 février 2017 de 9h30 à 16h30
- Mercredi 22 février 2017 de 9h30 à 12h30

Les personnes souhaitant s'y inscrire doivent remplir un questionnaire qui doit ensuite être retourné par mail au Département de droit international et européen ([admeddie@univ-paris1.fr](mailto:admeddie@univ-paris1.fr)) **et à la bibliothèque Cujas** [cujasformation@univ-paris1.fr](mailto:cujasformation@univ-paris1.fr) **avant le avant le 16 février 2017.**

Vous trouverez la fiche de présentation et le questionnaire pour la formation en cliquant sur le lien suivant : <https://filex.univ-paris1.fr/get?k=jbgiZUAMVJDIL8g71rP>



## Soutenances de thèse

Fanny GIANSETTO

### Le traitement de l'insolvabilité de l'État par le droit international privé

Membres du jury :

18 octobre 2016 à 14h30, salle Duroselle, centre Sorbonne

- **Monsieur Mathias Audit**, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- **Monsieur Régis Bismuth**, Professeur à Sciences-Po (rapporteur)
- **Monsieur Dominique Bureau**, Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas (rapporteur)
- **Monsieur Vincent Heuzé**, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (directeur de thèse)
- **Madame Horatia Muir Watt**, Professeur à Sciences Po (directrice de thèse)

Les périodes d'insolvabilité étatiques sont fréquentes. Les conséquences d'une telle situation ont en revanche évolué avec le temps. Alors que les États empruntaient majoritairement par le biais d'emprunts bilatéraux, c'est désormais en émettant des obligations sur les marchés financiers que les États financent l'essentiel de leurs besoins. En cas de difficultés financières, les États sont alors confrontés à des créanciers nombreux et non identifiés, souvent issus d'ordres juridiques différents. Un éventuel défaut de l'État est susceptible de produire des conséquences importantes et difficilement quantifiables préalablement.

Malgré cela, les États ne bénéficient pas d'un mécanisme d'insolvabilité. Prenant acte de cette absence de régulation institutionnelle, notre recherche poursuit un double objectif : identifier les outils existant pour traiter l'insolvabilité de l'État et évaluer leur efficacité. L'insolvabilité de l'État présente plusieurs spécificités. La première découle de l'absence de régulation en la matière : à défaut de mécanisme d'insolvabilité applicable, c'est le juge qui est susceptible d'être saisi. La seconde relève de la personne du débiteur. La qualité souveraine de la partie débitrice influe sur les modalités de concrétisation de l'insolvabilité. Dans une telle situation, l'État est tenté d'intervenir unilatéralement sur sa dette, soit pour annuler les contrats de prêt, soit pour les suspendre ou les modifier. Enfin, la troisième spécificité réside dans la personne des créanciers. Ceux-ci ne forment pas un tout uniforme. Ils sont issus d'ordres juridiques divers et poursuivent des objectifs variés. Pour répondre à chacune de ces difficultés, le droit international privé constitue un outil privilégié, du moins à l'égard des créanciers privés. Face aux difficultés soulevées par l'insolvabilité de l'État, le résultat est cependant contrasté. Lors de la question de l'accès au juge, le droit international privé se révèle décevant. Il n'est pas apte à satisfaire un traitement unitaire de l'insolvabilité. C'est un constat de dispersion des tribunaux compétents qui se dessine, sans que ni les mécanismes de coordination, ni l'arbitrage d'investissement, ne puissent répondre à l'ensemble des difficultés qui se posent. En revanche, au stade substantiel, divers mécanismes peuvent être envisagés. Tout d'abord, les mécanismes contractuels tels que les clauses d'action collective. Ensuite les mécanismes substantiels de droit international privé, comme les lois de police ou l'exception d'ordre public international. Et enfin, les mécanismes d'exécution. Ces mécanismes substantiels pourraient apporter des progrès significatifs. S'ils sont adaptés, ils sont susceptibles d'assurer une certaine régulation de l'insolvabilité étatique.



Jamsheed PEEROO

## La protection de l'instance arbitrale par l'injonction anti-suit

19 octobre 2016 à 10h, salle des Actes, escalier J, 3<sup>ème</sup> étage, 12 place du Panthéon, 75005 Paris

### Membres du jury :

- **Monsieur Sylvain Bollée**, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- **Madame Sandrine Clavel**, Professeur à l'Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines (rapporteur)
- **Monsieur Daniel Cohen**, Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas (rapporteur)
- **Monsieur Pierre Mayer**, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (directeur de thèse)

L'injonction anti-suit ou anti-procédure est le seul moyen susceptible d'empêcher une partie de s'engager, de mauvaise foi, dans une procédure initiée devant un tribunal étatique de son choix dans le but d'entraver l'arbitrage. Sa forme la plus efficace est celle d'une mesure provisoire. Cet outil juridictionnel peut, conformément aux lois et règlements d'arbitrage modernes, être obtenu des tribunaux arbitraux, qui jouissent habituellement d'un *imperium* suffisant pour le prononcer ainsi que pour sanctionner tout non-respect de l'ordre. S'il peut être octroyé « avant dire droit » l'arbitre doit néanmoins le fonder sur une base légale se trouvant dans le champ de sa compétence juridictionnelle. L'apparence d'une possible violation de l'une des obligations découlant de la clause compromissoire, comme celle de l'exécuter de bonne foi, ou à un manquement d'une clause de confidentialité insérée dans le contrat principal en sont des exemples. Cette mesure d'interdiction, est, en outre, disponible au juge étatique français, l'injonction « de ne pas faire » n'étant guère inconnue en droit français. En matière d'arbitrage, elle pourrait par ailleurs être autorisée, en dépit de l'arrêt *West Tankers*, au regard du nouveau Règlement Bruxelles I bis et, surtout, lorsqu'elle prend la forme d'une mesure provisoire. Lorsque son émission paraît légitime, il revient principalement au juge étatique du siège d'un arbitrage de décider si une injonction anti-suit doit être prononcée en soutien de l'instance arbitrale. Cependant, pour des raisons d'efficacité, la juridiction d'un autre État qui serait en mesure de mieux faire respecter l'injonction anti-suit peut aussi l'ordonner.





Muhannad MASWADI

## L'aide publique au développement de l'Union européenne à destination des territoires de Cisjordanie et de la Bande de Gaza

15 décembre 2016 à 14h, salle 216, 12 place du Panthéon, 75005 Paris

### Membres du jury :

- **Madame Chahira Boutayeb**, Maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Directrice de recherches)
- **Madame Barbara Delcourt**, Professeur à l'Université libre de Bruxelles (Rapporteur)
- **Madame Géraldine Giraudeau**, Professeur à l'Université de Perpignan Via Domitia (Rapporteur)
- **Monsieur Ahmad Sweity**, Professeur à l'Université d'Hébron, Directeur du département de droit – Jurisprudence & Law Dept.
- **Monsieur Paul Tavernier**, Professeur émérite à l'Université Paris-Sud
- **Madame Marta Torrè-Schaub**, Chargée de recherche HDR au CNRS-Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

La pratique internationale montre que l'aide au développement est souvent attribuée à un État souverain, ce qui n'est pas le cas des territoires palestiniens de Cisjordanie et de la Bande de Gaza, en dépit de leur statut d'État observateur non membre de l'ONU. La particularité du statut de « la Palestine » explique la nature inédite de l'aide de l'Union européenne, que l'on relève à tous les niveaux du processus de gestion.

Selon les objectifs premiers, définis pour les territoires de Cisjordanie et de la Bande de Gaza, l'aide publique au développement (APD) contribue à la réalisation des accords de paix afin d'aider les protagonistes à parvenir à une solution viable en conformité avec le droit international et les résolutions de l'ONU. Pour la Communauté internationale, et tout particulièrement l'Union européenne, la « solution de deux États », israélien et palestinien, demeure la meilleure voie pour mettre un terme au conflit et garantir la sécurité d'Israël. Ces objectifs sont d'autant plus renforcés que depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la coopération au développement est devenue une compétence partagée entre l'Union et ses États membres, sa mise en œuvre étant arrêtée par le Parlement européen et le Conseil conformément à la procédure législative ordinaire.

Or, une analyse fine de la structure de l'APD, objet de la présente recherche, démontre que l'Union européenne n'est pas en mesure d'apporter une aide autre que financière ou humanitaire, ce qui l'empêche d'influer sur la construction d'un État palestinien ou de permettre aux territoires de se dégager de leur double dépendance à l'égard de l'aide européenne et de l'économie israélienne.

Hormis la place considérable qu'occupe le conflit proprement dit dans la mise en œuvre de l'APD, un certain nombre de contraintes, notamment d'ordre structurel et institutionnel, explique le défaut d'une stratégie clairement établie en vue d'aider les Palestiniens et leur Autorité nationale à construire, de manière autonome et durable, les fondations du futur État.

Aujourd'hui, confrontée à ces obstacles de fond, l'Union européenne peine à établir une cohérence dans sa stratégie d'aide à destination des territoires palestiniens tant au regard des objectifs initiaux de l'APD que du respect de ses principes et valeurs constitutives.



## Conférences, colloques et séminaires

« Du marché commun au grand marché transatlantique, l'Union européenne, le droit et le libre échange »

Les **6 et 7 octobre** 2016, un colloque portant sur le thème de l'Union européenne et le libre échange sera organisé à l'Université de Bretagne Occidentale. Chercheurs, étudiants et membres de la société civile intéressés par cette thématique seront les bienvenus.

Pour consulter le programme : <https://filex.univ-brest.fr/get?k=40Y0mh9OWnhgwoN8v8N>

Pour s'inscrire : <https://filex.univ-brest.fr/get?k=er38WQAVifTwOZULkC1>

« Repenser l'appel »

La Cour d'appel de Paris organise le colloque *Repenser l'appel* qui aura lieu le **vendredi 7 octobre** de **8h30 à 17h** à la Cour d'appel – première chambre (escalier Z), entrée 4 boulevard du Palais, 75001 Paris. Une invitation est nécessaire pour accéder au colloque. Les personnes intéressées pour y assister sont priées à envoyer un mail au Département de droit international et européen de l'EDDS ([admeeddie@univ-paris1.fr](mailto:admeeddie@univ-paris1.fr)) pour recevoir celle-ci (par retour de courriel).

Pour toute informations complémentaire vous pouvez contacter Mme Nathalie BOURGEOIS-DE RYCK: [Nathalie.Bourgeois-De-Ryck@justice.fr](mailto:Nathalie.Bourgeois-De-Ryck@justice.fr)

« Le droit international et le Japon : une vision trans-civilisationnelle du monde »

L'École de droit de Sciences Po Paris en association avec l'Université de Chuo, l'IREDIÉS de l'École de droit de la Sorbonne et les Éditions Pedone organise une table ronde à propos de l'ouvrage de Yasuki Onuma *Le droit international et le Japon : une vision trans-civilisationnelle du monde*. Elle aura lieu le **samedi 8 octobre** de **10h à 13h30**, en salle de Réunion, 13 rue de l'Université, Paris.

Contact et information : [emmanuellejouannet@hotmail.com](mailto:emmanuellejouannet@hotmail.com)

Entrée libre.

Séminaire international de recherche sur Spinoza

Un séminaire international portant sur l'*Actualité de Spinoza. La liberté face au théologico-politique* aura lieu en Sorbonne durant l'année universitaire 2016-2017. Les séances auront lieu le mercredi de **8h30 à 10h30**, à l'Université Paris 1, en salle Lalande, escalier C, 1<sup>er</sup> étage droite, 17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris. Le **12 octobre** Jacqueline LAGRÉE présentera le thème *La liberté religieuse et ses limites*.



« Crise économique et droits sociaux : un standard de protection affaibli ? »

L'Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne (IREDIÉS), l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS), le Centre universitaire de recherche sur l'action publique et le politique (CURAPP-ESS) de l'Université de Picardie, le Centre d'études et de recherches administratives et politiques (CERAP) de l'Université Paris 13-Sorbonne Paris Cité et la Section française du Réseau académique sur la Charte sociale européenne et les droits sociaux (RACSE) organisent un colloque international intitulé *Crise économique et droits sociaux : un standard de protection affaibli*. Celui-ci aura lieu les **jeudi 13 et vendredi 14 octobre 2016** en salle des conférences du Lycée Henri IV, 23 rue Clovis, 75005 Paris. L'inscription est gratuite mais obligatoire : <https://goo.gl/forms/qSHyETjUEDalFxWI3>

Pour consulter le programme de l'évènement : [http://www.univ-paris1.fr/fileadmin/IREDIÉS/colloques/Colloque\\_droits\\_sociaux\\_13\\_14octobre\\_2016\\_Paris\\_programme.pdf](http://www.univ-paris1.fr/fileadmin/IREDIÉS/colloques/Colloque_droits_sociaux_13_14octobre_2016_Paris_programme.pdf)

« La neutralité »

Le colloque de la promotion 2014 de l'agrégation de droit public, organisé par le major du concours François Brunet, professeur à l'Université de Tours, réunira la plupart des membres du jury et des lauréats du concours, autour du thème La neutralité. Il aura lieu les **13 et 14 octobre** prochains à l'Université François-Rabelais à Tours. Ces deux journées d'études seront l'occasion de débats et d'échanges croisés sur une notion aussi centrale que problématique.

Le droit, en tant que reflet de choix de société et traduction d'options politiques, ne contrevient-il pas frontalement à la neutralité ? Dès lors, comment expliquer que la neutralité traverse néanmoins toutes les activités liées au droit ? Qu'il s'agisse en effet de la « neutralité axiologique » du juriste se faisant fort de décrire le phénomène juridique, de la neutralité propre aux procédures juridictionnelles ou encore d'une neutralité religieuse désormais controversée, la neutralité semble trouver dans le droit un terrain particulièrement favorable. Le monde juridique apparaît alors comme le lieu par excellence de la sérénité, de la distance, du désintéressement et de la sagesse : autant de mythes à explorer, car ils n'ont précisément rien de neutre.

Pour plus d'informations : <http://droit.univ-tours.fr/actualites/colloque-lerap-gercie-irji-la-neutralite-535804.kjsp?RH=1432800441513>

« L'Europe face aux défis de la crise migratoire »

Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat, et le Bureau du Sénat vous invitent à assister au colloque *L'Europe face aux défis de la crise migratoire* le **vendredi 14 octobre 2016** de **8h30 à 13h15** en salle Clemenceau – Sénat. Organisé à l'initiative de François-Noël BUFFET, rapporteur, au nom de la commission des lois du Sénat, de la mission de suivi et de contrôle du dispositif exceptionnel d'accueil des réfugiés, ce colloque s'attachera à analyser les causes profondes de la crise migratoire en Europe et à proposer des solutions crédibles et efficaces, dans une optique qui prendrait en compte à la foi l'expérience de nos partenaires européens, notamment italiens, grecs et allemands et une approche pluridisciplinaire. Merci de confirmer votre venue en remplissant le formulaire à cette adresse : [http://www.senat.fr/evenement/colloque/crise\\_migratoire.html](http://www.senat.fr/evenement/colloque/crise_migratoire.html)  
Rendez-vous devant le 15 rue de Vaugirard, 75006 Paris.

### Interpreting Law – The Role of Judges in Contemporary Democracies

This International Conference organized by the Serbian section of the IVR, s taking place **on October 14** at the Faculty of Law, University of Belgrade.

Legal interpretation has been one of the predominant topics in contemporary jurisprudence. From descriptive issues regarding the proper characterization of legal interpretation, to debates between competing normative theories of legal interpretation, legal hermeneutics has shaped decades of theorizing about law in general, and legal reasoning and adjudication in particular. The topic of legal interpretation on the occasion of the Annual conference of the Serbian section of the IVR will be approached from the perspective of the role of the judge in contemporary democracies. Judicial interpretation is the main focus of much of the philosophical literature on the subject, and the aim of the conference is to examine the impact of judicial interpretation on the political framework in which it occurs and on our understanding of it, as well as to clarify the impact of this political framework on the interpretative calling of the judge.

Conference fee : 50€ (Students, 30€)

Contact person : Bojan Spaic : bojan.spaic@ius.bg.ac.rs

#### « Le Brexit et après : Quelles conséquences pour la Bretagne »

Le Conseil régional de Bretagne, en partenariat avec le Conseil économique, social et environnemental régional, las Maisons de l'Europe de Rennes et le Centre d'excellence Jean Monnet de Rennes organise un forum d'échange sur le thème *Le Brexit et après : Quelles conséquences pour la Bretagne*. Il aura lieu le **lundi 17 octobre de 15h30 à 20h** à l'Hôtel de Courcy, 9 rue Martenot à Rennes en présence de Jean-Dominique Giuliani, président de la Fondation Robert Schuman.

Si vous souhaitez y assister, vous êtes prié à vous inscrire en ligne **avant le 12 octobre** : <http://applications.region-bretagne.fr/enquetes/index.php/979741?lang=fr>

Places limitées aux 100 premiers inscrits

#### Réunion de rentrée SERPI

La traditionnelle réunion de rentrée du SERPI aura lieu **lundi 17 octobre à 18h00 à l'IRJS**.

Nous ferons à cette occasion le bilan de l'année écoulée avant de réfléchir ensemble aux nouveaux projets susceptibles d'être portés par notre département,

Nous espérons vous y voir nombreux,

bien amicalement,

Sylvain Bollée et Etienne Pataut

#### « L'exécution des décisions juridictionnelles internationales »

L'Institut des Hautes Études Internationales de l'Université Panthéon-Assas a l'honneur de vous informer du colloque qui aura lieu **les jeudi 20 et vendredi 21 octobre 2016** sur le thème *L'exécution des décisions juridictionnelles internationales*. Il se tiendra en salle des Conseils - 2<sup>ème</sup> étage, escalier M (aile Soufflot), 12 place du Panthéon, 75005 Paris. Les pauses café et le cocktail seront servis à la bibliothèque de l'IHEI. Merci de vouloir confirmer votre participation au 01 44 41 55 52 ou d'adresser un courriel à [marine.bollack@u-paris2.fr](mailto:marine.bollack@u-paris2.fr), en indiquant votre nom et prénom, ainsi que votre fonction ou profession. Inscription gratuite dans la limite des places disponibles.

Pour consulter le programme : <http://www.sfdi.org/actualites/universite-pantheon-assas-colloque-lexecution-des-decisions-juridictionnelles-internationales/>



L'Europe à l'épreuve des crises »

L'Association des étudiants du Master 2 « Droit de l'homme et Union européenne » (ADES) organise un colloque portant sur l'Europe et les différentes crises auxquelles elle fait face. Ce colloque aura lieu **le vendredi 21 octobre 2016 de 8h30 à 17h** en Amphithéâtre Ste Barbe, 4 rue Valette 75005 Paris. L'inscription est obligatoire : [ades.sorbonne@gmail.com](mailto:ades.sorbonne@gmail.com)

Pour consulter le programme de l'évènement : [http://www.univ-paris1.fr/fileadmin/IREDIES/colloques/L\\_Europe\\_a\\_l\\_epreuve\\_des\\_crisis-Programme-Def-21\\_octobre\\_2016.pdf](http://www.univ-paris1.fr/fileadmin/IREDIES/colloques/L_Europe_a_l_epreuve_des_crisis-Programme-Def-21_octobre_2016.pdf)

« Legal Interpretation and Legal Theory »

On **October 21 and 22, 2016**, the *Department of Law of the University of Genoa* will host the conference "*Legal Interpretation and Legal Theory*", as a tribute to *Prof. Riccardo Guastini*. The keynote speakers will be the following:

**October 21**

Federico Arena (Universidad de Córdoba, Argentina), Hernán Bouvier (Universidad de Córdoba – Conicet, Argentina), Diego Dei Vecchi (ITAM, Mexico), Jordi Ferrer Beltrán (Universitat de Girona, Spain), Giulio Itzcovich (Università di Brescia, Italy), Andrej Kristan (Universitat de Girona, Spain), Pau Luque Sánchez (UNAM, México), Diego Moreno Cruz (Universidad Externado de Colombia, Bogotá, Colombia), Álvaro Núñez Váquero (Universidad Austral de Chile, Valdivia, Chile), Francesca Poggi (Università di Milano, Italy), Alessio Sardo (Università Bocconi, Italy), Alejandro Calzetta (Università di Genova, Italy).

**October 22**

Manuel Atienza (Universidad de Alicante, Spain), Michelangelo Bovero (Università di Torino, Italy), Enrico Diciotti (Università di Siena, Italy), Luigi Ferrajoli (Università Roma Tre, Italy), Juan Ruiz Manero (Universidad de Alicante, Spain), Daniel Mendonca (Universidad Católica Nuestra Señora de la Asunción, Paraguay), Federico Sorrentino (Università "La Sapienza" di Roma, Italy), Michel Troper (Université Paris Ouest Nanterre La Défense, France), Franco Viola (Università di Palermo, Italy).

Pour plus d'informations : <https://istitutotarello.org/2015/12/21/congresso-guastini-2016/>

« Le droit aux visites des personnes incarcérées »

Le prochain colloque du Centre de Recherches sur les Droits fondamentaux et les Évolutions du droit se tiendra le **jeudi 27 octobre 2016** à la Faculté de droit de l'université de Caen Normandie et aura pour thème *Le droit aux visites des personnes incarcérées*.

L'inscription à cette manifestation est obligatoire, deux formulaires au choix vous sont proposés selon votre statut:

- un bulletin d'inscription classique, obligatoire pour participer à cette manifestation ou

- un bulletin d'inscription en formation continue destinés aux professionnels qui souhaitent obtenir une attestation de formation afin de faire valoir ces heures au titre de leur formation professionnelle obligatoire. Dans ce cas, une convention de formation sera mise en place avec l'Université de Caen Normandie.

Programme et bulletins d'inscription à télécharger:

<http://droit.unicaen.fr/recherche/colloques/le-droit-aux-visites-des-personnes-incarcerees-629680.kjsp?RH=1234866138073>



« L'Union en quête de démocratie(s), Regards démocratiques croisés »

Le Centre d'Études Internationales et Européennes (CEICE) de la Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion de l'Université de Strasbourg organise le colloque annuel de la CEDECE sur le thème *L'Union en quête de démocratie(s), Regards démocratiques croisés*. Le colloque se déroulera à Strasbourg les **24 et 25 novembre 2016**.

Pour plus d'informations : <https://blogdroiteuropeen.com/2016/07/14/colloque-annuel-de-la-cecece-lunion-en-quete-de-democraties-regards-democratiques-croises-24-et-25-novembre-2016-strasbourg/>

Conférences du professeur Michael STOLLEIS

Invité par l'Assemblée des professeurs, sur la proposition du professeur Alain Supiot, titulaire de la Chaire « État social et mondialisation » : analyse juridique des solidarités », Monsieur Michael STOLLEIS, Professeur émérite à l'Université Johann Wolfgang de Francfort, ancien directeur de l'Institut Max Planck pour l'histoire du droit de l'Europe, donnera une série de leçons sur les sujets suivants :

1. ÉCRIRE L'HISTOIRE DU DROIT : RECONSTRUCTION, NARRATION, FICTION ?
2. L'ÉTAT INTERVENTIONNISTE
3. DROIT ET NAZISME
4. IMAGE ET RÉALITÉ DE L'ÉTAT EN ALLEMAGNE DE L'OUEST (1945-1960)

Ces leçons auront lieu au Collège de France (11, place Marcelin-Berthelot, Paris 5e), les vendredis 25 novembre, 2, 9 et 16 décembre 2016, à 14 heures, salle 5.

« Que manger ? Pratiques, normes et conflits alimentaires »

La Fondation pour les sciences sociales, en partenariat avec *Le Monde*, organise la quatrième Journée des Sciences sociales le **9 décembre 2016**. Cette année le thème de la Journée est *Que manger ? Pratiques, normes et conflits alimentaires*. Les douze lauréats de la Fondation présenteront leurs recherches dans quatre tables rondes croisant les disciplines (droit, sociologie, économie, science de gestion, histoire). Le programme est en cours de construction. Il vous sera communiqué dès que possible. Inscriptions à : [contact@fondation-sciences-sociales.org](mailto:contact@fondation-sciences-sociales.org)

Pour plus d'informations :

<http://fondation-sciences-sociales.org/save-the-date-4e-journee-des-sciences-sociales-le-9-decembre-2016/>



## Appels à projets

### Archéologie des Conflits/Archéologie en Conflits

Routes d'Orient est une association étudiante à but non lucratif ayant pour objectif principal de promouvoir la recherche en archéologie orientale grâce à la participation active d'étudiants et au soutien d'enseignants et de chercheurs. Routes de l'Orient est intéressée par les autres disciplines actrices de la recherche orientale (épigraphiste, anthropologue, historien, numismate, ...). Dans ce cadre, l'association organise un Colloque International Archéologie des Conflits / Archéologie en Conflits et s'adresse pour cet événement également à de jeunes chercheurs étudiants dans les disciplines des sciences politiques, des juristes etc.

Pour consulter l'appel à candidatures : <https://rdorient.hypotheses.org/318>

Date limite pour l'envoi des propositions : **21 octobre 2016.**

### Approche pluridisciplinaire des phénomènes : interrogation croisée du droit, des sciences dures, humaines et sociales

L'Université Jean Moulin Lyon 3 lance un appel à communications pour sa prochaine journée d'étude doctorale. Un « phénomène » est défini de manière courante comme : « Un fait naturel constaté, susceptible d'étude scientifique, et pouvant devenir un sujet d'expérience » ou comme « un fait observé, en particulier dans son déroulement ou comme manifestation de quelque chose d'autre » ou encore comme « ce qui apparaît à la conscience, ce qui est perçu par les sens » (*Larousse*).

Le juriste travaille sur une multitude de phénomènes.

Les autres disciplines, qu'elles appartiennent aux sciences humaines et sociales ou aux sciences dures, sont également amenées à travailler sur des phénomènes extraordinairement diversifiés.

L'objectif de ce cycle de journée d'étude doctorale annuelle est de permettre une approche pluridisciplinaire de phénomènes.

Le mode opératoire est le suivant :

- un juriste travaille sur un phénomène particulier et souhaite entrer en discussion avec une autre discipline qui s'intéresse également audit phénomène ;
- un non-juriste travaille sur un phénomène particulier et souhaite entrer en discussion avec une autre discipline qui s'intéresse également audit phénomène.

Les propositions de communication des juristes et non-juristes peuvent être constituées sous forme de binôme déjà formé. Si elles émanent d'un juriste ou d'un non-juriste seul, l'organisation de la conférence s'occupe de trouver un vis-à-vis. La langue de travail peut être le français ou l'anglais. La date limite de réception des propositions (thème et présentation de la communication (1 page) + CV est le **15 novembre 2016**. Les propositions doivent être adressées à [edd@univ-lyon3.fr](mailto:edd@univ-lyon3.fr)

### Brazilian Journal of Law and Public Policy

We invite all interested scholars to consider submitting a paper to the next edition of the Brazilian Journal of Law and Public Policy (RBPP). Ranked by the Brazilian National Counsel of Technological and Scientific Development as Qualis B2 in Law, RBPP is becoming an important academic asset in the quest for development and construction of critical views about Law and Public Policy. The Brazilian Journal of Law and Public Policy is indexed on the following databases: HeinOnline, LexisNexis, NewJournal (Georgetown University), Directory of Open Access Journals, Portal periódicos CAPES, Directory of Research Journals Indexing, WorldCat, among others.

The call for papers is open to articles focusing on at least one of the themes mentioned bellow:

- New trends in Constitutional and Administrative Law;
- Theory of public policies;
- Governmental system;
- Electoral system and citizenship;
- Political Party system and constitutional reform;
- Criminal Proceedings
- Sustainable development and environment;
- Human Rights and development;
- Administration of government action;
- Methodology of evaluation of public policies and development policies;
- Legal methodology of public policy analysis;
- Results of analysis of public policy;
- Research in sectorial public policy.

#### SUBMISSION PROCESS

Manuscripts may be submitted in English, French, Portuguese, or Spanish. RBPP reserves the right to reject articles if the level of the chosen language is insufficient. A double blind peer-reviewing policy is adopted. The response from the first review will normally be provided within 20 days from the submission. Authors should preferably hold a Master's Degree or a PhD and/or have a strong professional/academic background in Law, Political Science or related field at the time of submission. RBPP considers all manuscripts on the strict condition that they have been submitted only to RBPP, that they have not been published already, nor are they under consideration for publication or in press elsewhere. Complete guidelines for preparing and submitting your manuscript to this journal are provided at the Journal's website. All submissions should be made online at:

<http://publicacoes.uniceub.br/index.php/RBPP/about/submissions#onlineSubmissions>

The deadline for submission is **31 November 2016**.

For further information, please contact Professor Priscila Andrade (Editor of the RBPP) at [prisqua@gmail.com](mailto:prisqua@gmail.com)





## Bourses et prix

### Bourses Éole – session automne 2016

Le Réseau Franco-Néerlandais accorde des bourses de mobilité destinées à des étudiants en master et à des doctorants, toutes disciplines confondues, pour un séjour d'études, de recherche ou un stage aux Pays-Bas. Ces bourses sont attribuées sur la base d'une sélection stricte des meilleurs projets.

Les bourses d'excellence « Eole » s'adressent en particulier à des doctorants devant faire un court séjour de recherche aux Pays-Bas dans le cadre de leur formation doctorale. Elles peuvent favoriser le bon fonctionnement de thèses en cotutelle. Les étudiants en Master qui effectuent un séjour de recherche, de formation ou de stage sont également éligibles. Ces bourses d'un montant forfaitaire de 500€ à 1000€ ne sont pas renouvelables. La demande doit porter sur des mobilités prévues de novembre 2016 à juillet 2017.

**Date limite de réception des candidatures : le 15 octobre.**

Pour plus d'informations: <http://nlfr.eu/appele-a-candidatures-bourses-eole-session-automne-2016/#sthash.1FbkOSWs.dpuf>

### Bourses doctorales cotutelle franco-russe

Dans le cadre de son programme d'aide à la mobilité des jeunes chercheurs dit « Vernadski », l'Ambassade de France en Fédération de Russie attribue pour l'année 2017, des bourses de doctorat en cotutelle de thèse.

Ce financement couvre 4 années civiles (3 années universitaires) et alterne des séjours en France et en Russie (à titre indicatif 3 mois la première année, 6 mois la deuxième et troisième année, 3 mois la dernière année). Les thèses de doctorat en cotutelle « Vernadski » sont proposées dans l'ensemble des disciplines scientifiques enseignées en France.

Cet appel est ouvert jusqu'au **31 décembre 2016**.

Les dossiers seront évalués par une commission d'experts indépendants. Il est possible de bénéficier d'une bourse Vernadski même si vous êtes inscrits en deuxième année de thèse.

Pour postuler, envoyer un mail à [vernadski@ambafrance-ru.org](mailto:vernadski@ambafrance-ru.org) en indiquant dans l'objet « bourse Vernadski » et en joignant impérativement un document PDF unique (<2Mo) rédigé en français ou en anglais, contenant, dans l'ordre, le CV, le projet, lettres d'admission et de recommandation des deux directeurs de thèses. Les autres documents peuvent être joints au mail sous format libre.

Pour plus d'informations concernant notamment les conditions d'éligibilité et le dossier de candidature : <http://www.ambafrance-ru.org/Bourses-doctorales-Vernadski>

### Prix Hungarica 2016

Le Prix Hungarica a été créé en 2004 par l'Association des Amis de l'Institut Hongrois (AAIH). Il est d'un montant de 4000 EUR.

Pour pouvoir y concourir les candidats doivent avoir soutenu, en langue française, un travail de recherche en Lettres, Arts, Économie, Droit ou Sciences sociales et humaines sur la Hongrie et son environnement européen (la dimension comparatiste est bienvenue), pour l'obtention d'un diplôme de doctorat attribué depuis moins de 5 ans. Outre le Prix, le jury peut décider d'octroyer un accessit de 2000 euros à un travail de qualité de Master 2 non professionnel, mention bien ou plus.

Les candidats devront adresser leurs candidatures avant **31 janvier 2017**, en deux exemplaires, comprenant une copie de la thèse ou du mémoire, de l'attestation du diplôme, du rapport de thèse, une lettre de candidature motivée et un CV, à Madame Antoinette Daridan, Association des amis de l'Institut Hongrois de Paris 92, rue Bonaparte, 75006 Paris.

Pour tout renseignement complémentaire : <http://www.instituthongrois.fr/fr/qui-sommes-nous/prix>

### Concours « Étudiants et jeunes chercheurs », première édition

En partenariat avec la Direction générale des entreprises du Ministère de l'Économie et des Finances et les Echos start, La Fabrique de l'industrie lance sa première édition du concours « Étudiants et jeunes chercheurs ». Ce concours vise à valoriser des travaux de recherche originaux d'étudiants et de jeunes chercheurs. Il s'agit d'enrichir la réflexion sur des sujets relatifs à la compétitivité industrielle tels que l'emploi, la formation, le dialogue social, la mondialisation, l'innovation, les marchés d'avenir... Trois catégories sont proposées : thèses, mémoires et articles ou working papers de jeunes chercheurs. Les candidats doivent avoir soutenu ou soumis leur travail entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 janvier 2017.

A gagner :

- Thèse : prix de 3000 euros
- Mémoire : prix de 1500 euros
- Article ou Working paper : prix de 1000 euros

Retrouvez toutes les informations pratiques sur le site de La Fabrique : [http://www.la-fabrique.fr/fr/jeune\\_industrie/concours-etudiants-jeunes-chercheurs/](http://www.la-fabrique.fr/fr/jeune_industrie/concours-etudiants-jeunes-chercheurs/) [www.la-fabrique.fr](http://www.la-fabrique.fr) [ [http://www.la-fabrique.fr/fr/jeune\\_industrie/concours-etudiants-jeunes-chercheurs/](http://www.la-fabrique.fr/fr/jeune_industrie/concours-etudiants-jeunes-chercheurs/)

### Bourses d'études en Allemagne 2016-2017

L'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD) offre aux étudiants et doctorants français différents modèles de bourses d'études et de recherches au titre de l'année universitaire 2017-2018. Pour consulter les différentes offres qui existent :

[http://paris.daad.de/conditions\\_generales.html](http://paris.daad.de/conditions_generales.html)



## Offres de formation, d'emploi, de stage

### Research Interns at the European Space Policy Institute (ESPI)

The European Space Policy Institute (Vienna/Austria) welcomes applications by EU citizens and citizens all around the world who hold a combined residence and employment permit in the EU. Applications must contain a motivation letter and a CV, written in English.

Applicants should at least be graduate students, have some initial experience with space policy topics or space law issues and, a good command of written and spoken English.

Interns support ESPI Resident Fellows in their daily activities and are assigned to research projects. Through such work, they can obtain a first-hand insight into the activities of the leading European think tank in space policy and the opportunity to become familiar with the most current issues and stakeholders in the field.

For further information, please contact: Dr. Annette Froehlich, Tel.: + 43 1 718 11 18 29.

Applications can be sent to: [office@espi.or.at](mailto:office@espi.or.at)

### iReMMO : Impact du droit international en Méditerranée et au Moyen-Orient

L'institut de recherche et d'études méditerranée Moyen-Orient (iReMMO), organise une formation sur *l'Impact du droit international en Méditerranée et au Moyen-Orient* durant le 1<sup>er</sup> semestre 2016-2017. 10 séances sont prévues, tous les jeudi de 18h30 à 20h30 **du 6 octobre au 26 janvier**. Sous la direction de Géraud De la Pradelle, juriste, professeur émérite à l'Université Paris X-Nanterre, ce séminaire permet d'appréhender la diversité des questions juridiques qui impactent le Moyen-Orient.

Il s'ouvrira par une "Présentation générale des questions juridiques", en sept séances concernant plus spécialement des non juristes ou des étudiants en droit débutants.

Les autres séances, seront consacrées à une « Introduction au droit islamique » en trois séances.

Pour consulter le programme complet : <http://www.iremno.org/spip/spip.php?article748>

### Max Planck Institute – Internship Programme

The Max Planck Institute for Comparative Public Law and International Law offers the opportunity to get acquainted with research and academic legal skills in the major fields of comparative public, European, and international law to a limited number of highly motivated undergraduate and graduate students. It offers a stimulating and international working environment and the possibility of improving professional skills and networking capacities for future career paths. The Institute offers internships that can be taken on a voluntary basis, or as part of a degree requirement (including bar exam traineeships, e.g. Referendariat). In the latter case, it is entirely the responsibility of the intern to make sure that all requirements of the respective degree programmes are met

Duration: Internships usually do not last less than 4 weeks and may not exceed 12 weeks. Preference is given to applications proposing longer internship periods (between 8 and 12 weeks).

Reimbursement: Interns enrolled in a degree programme at a university will normally be reimbursed € 300 per month.

The reimbursement received is subject to income tax and social insurance (Sozialversicherung) regulations. Both conditions apply to residents and non-residents of Germany.

Interns will be assigned to a MPIL research fellow who will be their tutor during the entirety of their stay. They will be involved in the tutor's specific research projects as well as in the academic life of the Institute. At the beginning of the internship, the intern and the tutor will set up an education plan.

*Interns' tasks and responsibilities typically include:*

- \* Conducting research activities in the areas of international law, comparative public law and EU law;
- \* Assisting in the preparation of contributions to academic meetings of the Institute;
- \* Writing legal summaries (cases and texts);
- \* Participating in the organization of workshops and conferences;
- \* Carrying out specifically tailored research activities (independently or jointly with their tutor);
- \* Assisting in research projects carried out at the Institute.

Interns are encouraged to participate in the Institute's activities and intellectual life, which include weekly research meetings as well as thematic discussion fora and international conferences.

Please note that interns are not student assistants ("studentische Hilfskräfte"). An internship is an educational experience.

The Internship programme is full-time (39.5 hrs per week).

*To be eligible for this programme applicants must :*

- \* be enrolled in a full-time undergraduate or graduate university level course, preferably in law or related disciplines (e.g. international relations, European affairs, philosophy, social and political sciences), PhD candidates are not eligible for the MPIL internship programme, please visit our Visiting Scholars section <http://www.mpil.de/en/pub/employment-opportunities/visiting-scholars.cfm> ;
- \* be among the top students of their degree programme, with demonstrated research and drafting skills;
- \* be fluent in written and oral English (C1 Level); knowledge of other EU languages, and German in particular, will be an asset;
- \* be computer literate.

Applications should be submitted in English.

*To apply please send:*

- \* a CV and a cover letter explaining your motivation and specific interest for applying to the Max Planck Institute, along with the suggested time and duration of your stay;
- \* a copy of your high school diploma (e.g. Abitur);
- \* a copy of your academic transcripts.

Incomplete applications will not be considered.

Applications should be sent to [internships@mpil.de](mailto:internships@mpil.de) no later than:

- \* **1st December** - for internships between May and October. Applicants will be notified in January.

Séminaire : Méthodologie et traitement de l'information juridique.

L'analyse et la compréhension des différentes sources du droit étant au cœur du travail du juriste, ce séminaire composé de 6 séances de 2 heures a pour objectif de fournir points de repères et conseils pour effectuer un travail de recherche rigoureux et de valeur, au travers de l'examen des techniques d'analyse et d'exploitation des documents juridiques (textes législatifs et réglementaires, jurisprudence...).

Ces développements seront complétés par des indications méthodologiques sur l'ordonnement des idées, la confection d'un thésaurus, la construction et l'indexation des décisions de justice, la sémantique des outils d'interrogation sur le Web... . L'enseignement s'enrichira d'un aperçu de légistique et d'une évocation des règles d'éthique de la recherche, utiles à chaque doctorant. Étude globale et approche de détails sur des exemples de normes juridiques nationales et internationales illustreront les propos.

6 séances) le jeudi **de 16h à 18h** aux dates suivantes :

**5, 12, 19 et 26 janvier, 2 et 9 février 2017** au Centre Malher, 9 rue Malher 75004 salle 409

Intervenante : Madame Claire SCHEPPLER

L'inscription se fait par courriel au département de droit comparé de l'EDDS : [eddc@univ-paris1.fr](mailto:eddc@univ-paris1.fr).

## *Aides à la mobilité du Département*

Le Département accorde, dans les limites des moyens financiers dont il dispose, une participation financière aux doctorants pour des activités liées directement à leur thèse (participation à un colloque, visite d'une bibliothèque étrangère, etc.). Afin d'accélérer la procédure de versement, le Conseil a chargé le directeur du Département de décider lui-même de l'octroi de cette aide, plafonnée cette année à 300 € par déplacement. Les personnes intéressées doivent donc déposer au bureau 308 A leurs demandes éventuelles comportant une lettre de présentation du projet portant l'avis favorable de leur directeur de thèse ainsi qu'un budget estimatif, **un mois avant la date de départ**. *Les nouvelles règles de l'Université en matière comptable font de ce délai une règle impérative à laquelle il est juridiquement impossible de déroger.* Les demandes financières supérieures à 300 € seront examinées par le Conseil du Département lors d'une de ses réunions (février, septembre ou décembre) et doivent donc être déposées en fonction de celles-ci. En tout état de cause, aucune demande de remboursement postérieure au déplacement ne pourra être prise en considération.

Des informations plus détaillées relatives aux pièces à communiquer au Département peuvent être trouvées à l'adresse suivante :

<https://www.univ-paris1.fr/ecoles-doctorales/edds/departements/eddie/aide-a-la-mobilite-doctorale/>

## *Bibliothèques et salles de travail*

### *Bibliothèque du Département d'études internationales et européennes*

La **Bibliothèque du Département d'études internationales et européennes** se trouve en salle 310. Cette dernière est ouverte du lundi au vendredi de **09h00 à 18h00**. Vous y trouverez des centaines d'ouvrages de droit international public, droit international économique et de droit européen ainsi que de nombreux périodiques. Des postes informatiques sont à votre disposition pour effectuer vos recherches. Pour l'impression, vous devrez vous munir d'une carte qui est à retirer au bureau 310 du lundi au vendredi. Des prises internet, ainsi que le wifi de l'Université Paris 1, sont à la disposition des étudiants qui peuvent se connecter sur Internet depuis leur ordinateur portable à l'aide d'un simple branchement. Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au bureau 310.

### *Centre de recherche de droit international*

Le **Centre de recherche de droit international** (privé) de l'Université Paris II Panthéon-Assas (bureau 102 – Centre Panthéon) est ouvert du lundi au vendredi de **10h00 à 20h00**. Les **étudiants de Paris I** ont accès à cette bibliothèque.